

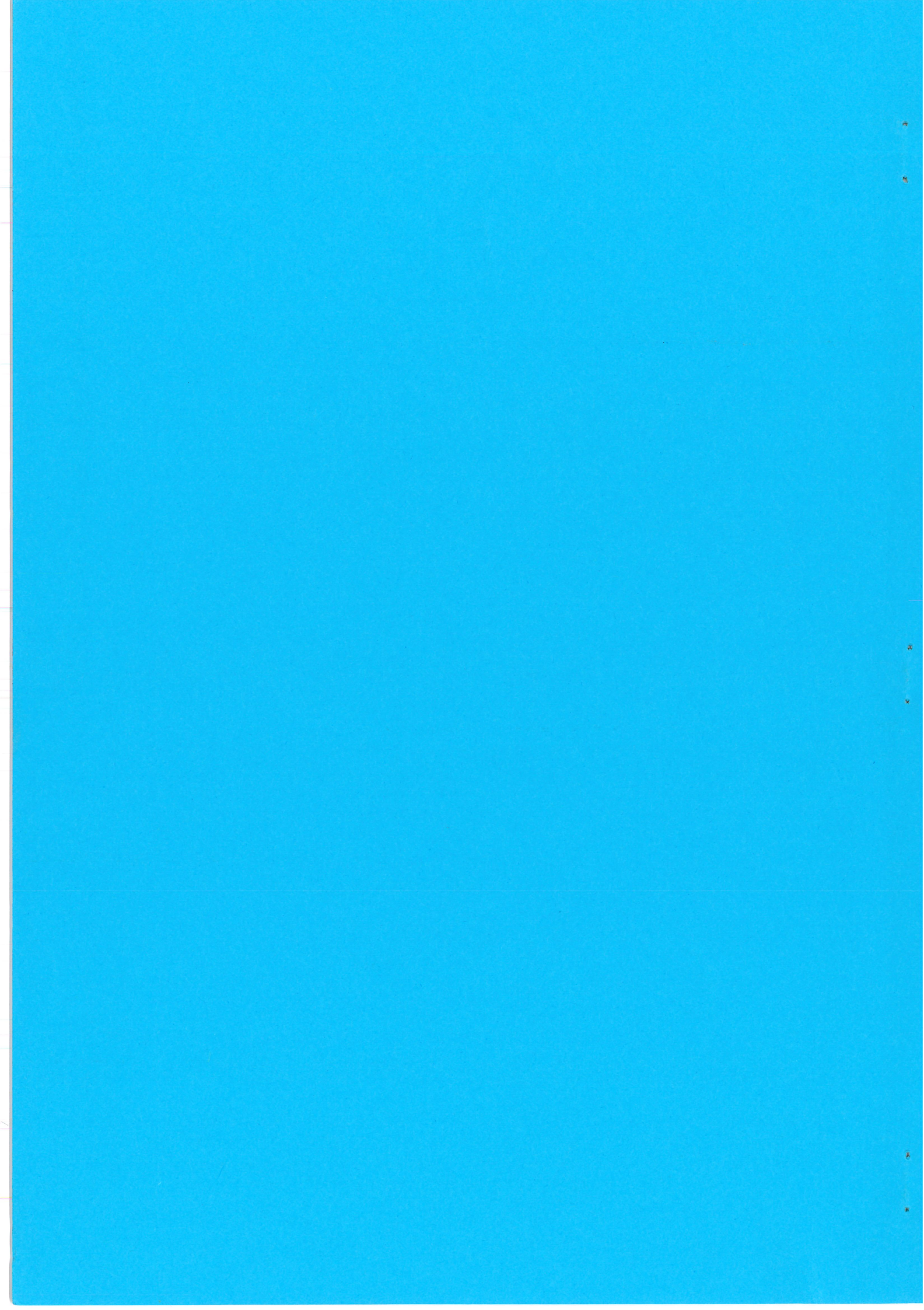
BUSSAC
info



Meilleurs Vœux 1997

N° 62

QUATRIEME TRIMESTRE 1996



SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 62

QUATRIEME TRIMESTRE
1996

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 11 novembre 1996

6 Conseil municipal 21 novembre 1996

7 Conseil municipal du 3 décembre 1996

9 Conseil municipal du 18 décembre 1996

12 Communauté de communes

Informations locales

13 Etat civil - permanences assistante sociale

13 Bibliothèque

14 Bref et vrac

15 Personnages (Xheni, Mme Boudeau, R. Monget)

18 CCAS a l'œuvre (repas des aînés, soirée débat à thème,
aide aux devoirs)

21 Travaux

22 Conseil d'école du 22 octobre

24 Conseil d'école extraordinaire du 17 décembre

Foyer rural

26 Le mot du président : droits et devoirs- accueil des nouveaux
habitants

27 Conseil d'administration

28 Arbre de Noël du Foyer rural

29 Gymnastique volontaire

30 Remise en forme

31 Couture

En couverture : La Charente en hiver, vue de la grande prairie

Conseil municipal du 11 novembre 1996

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Construction d'un chemin (Les Deaux) , devis des entreprises.*
- 2- *Aménagement de parkings , demande de subvention sur amendes de police.*
- 3- *Syndicat des chemins , modification des statuts.*
- 4- *S.I.A.E.P « le Gros Roc » , modification des statuts.*
- 5- *Eclairage public.*
- 6- *Vente de terrain dans le lotissement communal des Grands Champs.*
- 7- *Rénovation du logement de la mairie , devis des entreprises.*
- 8- *Aménagement de la salle de sieste à la classe enfantine.*
- 9- *Demande de subvention pour le stage culturel de danse de la classe de CM1, CM2.*
- 10- *Réunion-débat du 06.12. sur le thème « les adolescents et leur psychologie », organisée à l'initiative du C.C.A.S.*

Le 11 novembre 1996, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 8h45, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Madame Chantal Poitier a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame Durand donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Pour faire suite à la lecture du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 1996, Monsieur le Maire revient sur la délibération relative à la demande de Monsieur et Madame Gaquère : il informe le Conseil municipal qu'il a reçu ces jours derniers l'engagement de respecter les conditions proposées par le Conseil municipal. Il va proposer à Monsieur et Madame Gaquère de contacter un géomètre pour qu'il délimite le terrain et en fasse une estimation.

1- Construction d'un chemin (les Deaux), devis des entreprises :

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder au décapage et à l'empierrement du chemin sis aux Deaux qui va desservir de nouvelles habitations. Il présente le devis de deux entreprises.

Le Conseil municipal retient la moins disante, soit 13 300 francs H.T (Monsieur Colinet).

2- Aménagement de parkings , demande de subvention sur amendes de police :

Le Maire expose au Conseil municipal que des opérations d'aménagement de parking sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition des amendes de police.

Il propose de retenir à ce titre la construction d'aires de stationnement au lotissement des Grands Champs (estimée à 55 620 francs T.T.C).

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Syndicat des chemins , modification des statuts :

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu du Président du Syndicat des chemins et donne lecture du projet de modification des statuts lié à la nouvelle dénomination du syndicat qui s'appelle désormais : syndicat départemental de construction et d'entretien des voies communales et des chemins ruraux de la Charente-Maritime. Ces nouveaux statuts annulent et remplacent ceux du 25.09.52 modifiés.

Le Conseil municipal approuve ces nouveaux statuts.

4- S.I.A.E.P « le Gros Roc », modification des statuts :

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu du Président du S.I.A.E.P « le Gros Roc » relatif à la modification des statuts concernant la composition du bureau. Les statuts actuels prévoient un Président et un secrétaire. Depuis de nombreuses années, un vice-président était également élu à tort, il faudrait régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la modification de l'article 7 de la rubrique « Administration des statuts », à savoir, article 7 : le syndicat désignera parmi ses membres un Président, un vice-président et un secrétaire.

5- Eclairage public :

Monsieur le Maire donne connaissance des demandes d'administrés désireux de voir se réaliser l'extension du réseau d'éclairage public : la commission voirie étudiera ces différentes demandes.

6- Vente de terrain dans le lotissement communal des Grands Champs :

Le Maire informe le Conseil municipal de l'acquisition du lot N°1 sis dans le lotissement communal des Grands Champs par Monsieur et Madame Laurent Ravet (lot cadastré section AK N°857 pour une contenance de 10a 05ca, au prix total T.T.C de 90 450 francs).

Le Conseil municipal accepte également la vente à ce couple de la petite parcelle non constructible qui prolonge la précédente, au prix de 5 francs le m². (Elle est cadastrée section AC N°477 pour une contenance de 4a 40ca et AK N°855 de 0a 20ca). Le prix total de cette parcelle, d'une contenance de 4a 60ca sera de 2300 francs.

Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte.

Cette délibération annule et remplace celle du 19.09.96 visée par la sous-préfecture en date du 04.10.96.

7- Rénovation du logement de la mairie, devis des entreprises :

Monsieur Rault présente au Conseil municipal les devis des entreprises consultées pour la rénovation du logement qui jouxte la mairie.

Après examen des différentes propositions, le Conseil municipal retient celles de :

- entreprise Riche pour le doublage des murs : 20 477 francs,
- miroiterie des Charentes pour menuiseries P.V.C : 28 154 francs,
- entreprise Chainaud pour l'électricité : 10 763 francs,
- entreprise Geay pour la peinture-tapisserie : 18 492 francs,
- entreprise Garlopeau pour chauffage-plomberie : 30 687 francs en chauffage et 1 347 francs en plomberie,
- société Butagaz pour alimentation en gaz.

8- Aménagement de la salle de sieste à la classe enfantine :

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à l'accroissement des effectifs à la classe enfantine, il convient de réaménager la réserve en salle de sieste : les services techniques du S.I.V.O.M prépareront le dossier.

Il fait aussi savoir qu'il faudra prévoir un réaménagement des équipements sanitaires au groupe scolaire.

9- Demande de subvention pour le stage culturel de danse de la classe CM1-CM2 :

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention émanant de Madame Ganthu, directrice, pour un stage culturel de danse à La Rochelle début décembre. Le Conseil municipal souhaite soutenir cette initiative intéressante et vote une subvention de 2000 francs qu'il inscrira au budget supplémentaire.

10- Réunion-débat du 06.12. sur le thème « les adolescents et leur psychologie » organisée à l'initiative du C.C.A.S :

Une information sera diffusée auprès des habitants de la commune et des communes voisines, auprès du collège A.D'Aubigné et des lycées de la ville de Saintes.

Conseil municipal du 21 novembre 1996

ORDRE DU JOUR :

1- *Vote du Budget Supplémentaire 1996*

2- *Modification du temps de travail d'un agent d'entretien territorial et modification du tableau des effectifs*

3- *Questions diverses*

Le 21 novembre 1996, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Madame Marie-Christine Pommier a été désignée secrétaire de séance.

Madame Françoise Durand donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Receveur présente aux élus la nouvelle comptabilité M14 qui, plus moderne et plus approchante de la comptabilité privée, remplacera l'actuelle M11.

1- Vote du Budget Supplémentaire 1996 :

Le budget supplémentaire 96 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 145 004, 00 francs et en dépenses et recettes d'investissement à 295 000 francs. Un crédit de 35 000 francs est affecté à l'acquisition d'un terrain. Un crédit de 75 000 francs est inscrit pour le démarrage des travaux de la 2ème tranche du lotissement.

Concernant l'église, la réfection de la couverture de la nef est reportée à 1997. Cela permettra de globaliser la réfection de la couverture de ce monument. (nef, ballet, clocher, chapelle, sacristie).

2- Modification du temps de travail d'un agent d'entretien territorial et modification du tableau des effectifs :

Le Maire informe le Conseil municipal du départ à la retraite de l'un des agents affectés à la restauration scolaire. Suite à ce départ au 01.01.97, l'autre employée qui était au 12/39ème verra, à sa demande, son temps de travail passer au 24/39ème (ce qui correspond au rétablissement de la situation antérieure). De ce fait, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- secrétaire de mairie - de 2000 habitants : 1 employée au 32,5/39ème
- agents d'entretien territoriaux (voirie et bâtiments) : 2 employés au 39/39ème
- A.T.S.E.M : 2 employées au 17/39ème
- Agent d'entretien territorial affecté à la restauration scolaire : 1 employée au 24/39ème
- Agent d'entretien territorial (aide à la restauration) : 1 employée au 13/39ème
- Agent d'entretien territorial (ménage groupe scolaire) : 1 employée au 15/39ème.

3- Questions diverses :

- Le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'abattage des peupliers situés près du fronton des tennis: le Conseil municipal accepte le devis de Monsieur Bruneteau pour la somme de 600 francs.

- Le Conseil municipal accepte le devis de la société EUROMASTER d'un montant de 4530,70 F pour le remplacement des pneus du tracteur.

Conseil municipal du 3 décembre 1996

ORDRE DU JOUR :***1- Communauté de communes :******a) Dissolution du SIVOM******b) Modalités de retrait des communes de Chaniers, La Clisse et Nieul les Saintes******c) Désignation des délégués******2- Voirie :******* Lotissement des Grands Champs : présentation du projet de la 2ème tranche******3- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs******4- Vote de crédits supplémentaires******5- Sinistres au Foyer Rural : proposition d'indemnisation par la compagnie d'assurance******6- Questions diverses***

Le 3 décembre 1996, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Monsieur Camille Schaeffer a été désigné secrétaire de séance.

Madame Françoise Durand donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

1- Communauté de communes :**a) Dissolution du SIVOM :**

Pour faire suite à l'approbation des statuts de la Communauté de Communes, le Conseil municipal prend acte de la dissolution du SIVOM au 31.12.96 et de la création de la Communauté de Communes au 01.01.97.

b) Modalités de retrait des communes de Chaniers, La Clisse et Nieul les Saintes :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité syndical en date du 20 novembre 1996 concernant les modalités du retrait des 3 communes de Chaniers, La Clisse et Nieul les Saintes, conformément au tableau ci-annexé, et demandant la dissolution du SIVOM et le transfert de l'actif et du passif résultant à la Communauté de Communes du Pays Santon.

Il demande au Conseil municipal d'entériner les décisions du Comité syndical.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 - adopte ces modalités de retrait des dites communes,
 - demande la dissolution du SIVOM, conformément à l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et accepte le transfert de l'actif et du passif à la Communauté de Communes du Pays Santon.

Informations municipales

c) Désignation des délégués :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et, deux délégués suppléants qui siégeront à la Communauté de Communes :

Messieurs G. Chapuis et C. Dourthe se portent candidats.

Votants : 15

Suffrages obtenus : Guy Chapuis : 14

Christophe Dourthe : 15

Messieurs Chapuis et Dourthe siégeront donc comme délégués titulaires à la Communauté de Communes.

Madame Vernet et Monsieur Marchais se portent candidats pour être délégués suppléants. Ils obtiennent tous les deux 14 voix.

Ils siégeront donc à la Communauté de Communes comme délégués suppléants.

2- Voirie :

Lotissement des Grands Champs, présentation du projet de la 2ème tranche :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la 2ème tranche établi par les services techniques du SIVOM pour la viabilisation de six lots.

Le Conseil municipal donne son accord sur ce projet.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur le problème d'évacuation des eaux pluviales. Dans l'attente de la réalisation d'une conduite plus importante, un bassin de rétention pourrait être construit.

3- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs :

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Préfet lui a fait connaître son intention de faire progresser de 2,83 % le taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs. (du fait d'un abondement exceptionnel destiné à régulariser le mode de calcul du montant initial de la D.S.I pour les années 93 à 95).

Le Conseil municipal prend acte de cette proposition.

4- Vote de crédits supplémentaires :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de retracer le temps passé par les employés communaux pour la pose de bordures de trottoir et caniveaux. Les deux employés ayant chacun effectué 170 heures, le coût de la main-d'oeuvre est donc estimé à 23 000 francs.

En conséquence, Il y a lieu de voter des crédits supplémentaires pour régulariser les écritures :

- C/2534 Travaux voirie (sur crédits SIVOM)

: + 23 000 F

- C/115 Prélèvement sur recettes de fonctionnement : + 23 000 F

- C/831 Prélèvement sur recettes de fonctionnement : + 23 000 F

- C/782 Travaux d'équipement en régie : + 23 000 F

5- Sinistres au Foyer Rural, propositions d'indemnisation :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le sinistre survenu aux vestiaires du Foyer rural dans la nuit du 4 juillet 1996 (tentative d'effraction).

La compagnie d'assurance indemniser la commune pour les dégâts causés. Le Conseil municipal accepte la proposition d'indemnisation, soit la somme de 2.377, 05 francs.

Il en sera de même pour les fenêtres du Foyer rural (bureau et cuisine fracturés dans la nuit du 25 au 26/09) : la compagnie d'assurance propose la somme de 8.803, 80 francs correspondant à l'estimation des réparations.

6- Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de C.E.S.

- Madame Gaillard fait part de la demande d'installation de bancs dans les abri-bus.

Conseil municipal du 18 décembre 1996

ORDRE DU JOUR :

1- Bâtiments :

a) Logements communaux rénovés : fixation des loyers

b) Groupe scolaire :

- * aménagement de la salle de sieste*
- * étude pour restructuration du côté classe enfantine*
- * remplacement du chauffage classe de la directrice*
- * modification des horaires de classe*

2- Voirie :

a) Acquisition de terrain

b) Enquête publique pour déplacement d'un chemin sis à la « closnerie »

c) Enquête publique pour déplacement d'un chemin sis « le bois du transformateur »

3- Vote de crédits

4- Virements de crédits

5- Questions diverses :

a) Vente du Trieur

b) Visite de la commission de sécurité

c) Contrôle de l'amiante

d) Contrôle des structures de sport (les buts)

e) Subvention exceptionnelle allouée au Foyer Rural

Le 18 décembre 1996, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Monsieur Jean Daniaud a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame Françoise Durand donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

1- Bâtiments :

a) Logements communaux rénovés, fixation des loyers :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, renseignements pris auprès des services concernés, les logements étant vacants depuis plus de 3 mois, le propriétaire peut fixer librement le montant des loyers. Pour le logement jouxtant la mairie, le loyer

précédent était de 1500 francs. Le Conseil municipal, considérant que cette habitation a été entièrement rénovée et dispose d'un garage, décide de fixer le coût du loyer à 1900 francs.

Pour ce qui est du logement sis Impasse des écoles, le Conseil municipal décide, en raison des travaux d'isolation effectués et de la présence d'un garage, de porter le loyer de 1700 à 1900 francs.

b) Groupe scolaire :

** Aménagement de la salle de sieste :*

L'évolution des effectifs et des conditions d'accueil (abaissé à 3 ans) à la classe maternelle créée en 1977, nécessitent un agrandissement des locaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de transformer en salle de sieste

Informations municipales

l'ensemble constitué de l'actuelle salle de repos, de la réserve et du local trieur attenant. Il a été convenu lors du Conseil d'école du 17.12 que cet aménagement serait réalisé (sous la conduite des services techniques de la Communauté de communes) pour la rentrée 1997.

* Etude pour restructuration du côté classe enfantine :

La restructuration de la partie maternelle (sanitaires, salle de motricité) sera mise à l'étude dès 1997 pour une réalisation pour la rentrée 98.

Le Conseil municipal donne son accord sur ce projet et souhaite faire engager l'étude de la restructuration par les services techniques de la Communauté de communes.

* Remplacement du chauffage de la classe de la directrice :

Le mode de chauffage utilisé dans la classe de la directrice n'est plus adapté à l'utilisation de cette salle qui était auparavant une salle d'activités. Le Conseil municipal décide donc de faire procéder à la révision de cette installation.

* Modification des horaires de classe :

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame la directrice a proposé, lors d'un précédent conseil d'école, de rechercher une concordance avec les horaires des autres écoles. Il a donc été remis aux familles un questionnaire proposant les horaires suivants : 13h 45 à 16h 45 au lieu de 14h à 17h. La majorité des familles a répondu favorablement.

Le Conseil décide de l'ouverture de la garderie à partir de 16h 45.

La tranche horaire 16h 45/18h sera comptée pour une heure. Chaque heure commencée étant due.

2- Voirie :

a) Acquisition de terrain :

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame Faveau Marcel

proposent de vendre à la commune la parcelle cadastrée section AB N°267 au lieu-dit « les coindries » de 23a 42ca qui jouxte le cimetière. Le Conseil municipal, considérant l'utilité de ce terrain (éventuellement pour y aménager un parking) accepte cette acquisition pour la somme de 4200 francs. Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

b) Enquête publique pour déplacement d'un chemin sis à la closnerie:

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder au déplacement d'un chemin rural au lieu-dit « la closnerie ».

Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte le principe de ce déplacement,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tous les actes correspondants.

c) Enquête publique pour déplacement d'un chemin sis au bois du Transformateur

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder au déplacement d'un chemin rural au lieu-dit « Bois du Transformateur ».

Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte le principe de ce déplacement,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tous les actes correspondants

3- Vote de crédits :

Afin d'alimenter l'article 660, le Conseil municipal décide d'y affecter une partie des crédits du C/669 :

- C/660 : + 2200 F
- C/669 : - 2200 F

Informations municipales

4- Virements de crédits :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 1996 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

- * C/615 : - 3500 F
- * C/6407 : - 3000 F
- * C/601 : - 15000F
- * C/6312 : + 21500 F

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

5- Questions diverses :

a) Vente du Trieur :

En raison de l'aménagement de la salle de sieste il importe de libérer le local abritant le trieur. Lors de la réunion du 07.12 il a été convenu avec les exploitants que cet appareil serait remis au groupement d'agriculteurs. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

b) Visite de la commission de sécurité :

Monsieur Schaeffer informe le Conseil municipal du passage de la commission de sécurité.

La commission a donné un avis favorable pour l'utilisation de la salle municipale mais a

souligné l'obligation de contrôler les installations électriques tous les 3 ans.

c) Contrôle de l'amiante :

Monsieur Schaeffer informe le Conseil municipal de la visite de la société APAVE chargée de détecter la présence d'amiante dans les bâtiments communaux.

Le résultat de l'étude sera communiqué par la société.

d) Contrôle des structures de sport :

Monsieur Schaeffer informe également le Conseil municipal des résultats de la vérification des buts mobiles (terrain de foot et cour de l'école) : les panneaux de basket dans la cour de l'école sont à remplacer.

e) Subvention exceptionnelle allouée au Foyer rural :

Le Maire informe le Conseil municipal que les 10 000 francs votés au budget supplémentaire comme subvention exceptionnelle au Foyer rural représentent d'une part le reversement de 8000 francs concernant les P.L.A.J

(Programmes Locaux d'Animation Jeunesse) et d'autre part le reversement de 2000 francs concernant la participation à un Contrat Emploi Solidarité.



L'ancien presbytère vu de la grande prairie. Un vieux mur percé d'ouvertures en arcade soutient le jardin haut. De quand date-t-il ? Faisait-il partie d'un bâtiment très ancien aujourd'hui disparu ?

Bref et vrac

L'association des paralysés de France

remercie toutes les personnes qui ont participé à leur collecte de textile : 70 tonnes en Charente maritime.

Eau potable : oui

Elle satisfait toujours « *les normes de qualité pour les paramètres analysés* » Tant mieux ! Comme il devient monotone d'en reparler dans chaque Bussac-info, les histoires d'eau ne seront plus évoquées...sauf si les analyses devenaient négatives.

Amiante : non

Une recherche d'amiante à partir d'échantillons de faux plafond à l'école et au Foyer rural a été effectuée. Résultat : « absence de fibre d'amiante dans les matériaux transmis. Ceux-ci sont composés essentiellement de fibres de verre ».

Eclairage public : oui ou non ?

Une enquête faite auprès de la population avant l'établissement du réseau avait montré que certains étaient pour et d'autres contre. La Commune en avait tenu compte, et ceux qui n'en voulaient pas à leur porte, n'en ont pas eu. Ces derniers ont parfois changé d'avis et le font savoir en Mairie.

Seules les demandes parfaitement justifiées seront prises en compte, les interventions ponctuelles de ce type étant bien sûr, assez onéreuses.

Boite postale : déplacée

Elle se trouve maintenant sur le mur est (en pierres apparentes) de l'école, face à la départementale, près du parking de la mairie.

Vélo-club saintais

La 59^{ème} course cycliste Bordeaux Saintes traversera la commune le 16 mars vers 15h30 avec une importante caravane publicitaire. Avis aux amateurs !

Les déchets, l'environnement et vous (communiqué du SIVOM)

« *L'association Le SAS en collaboration avec le SIVOM prépare actuellement une campagne d'information et de sensibilisation sur la valorisation et le traitement des ordures ménagères. Ceci a permis la création de cinq emplois en Contrat Emploi Solidarité pour une durée d'un an.*

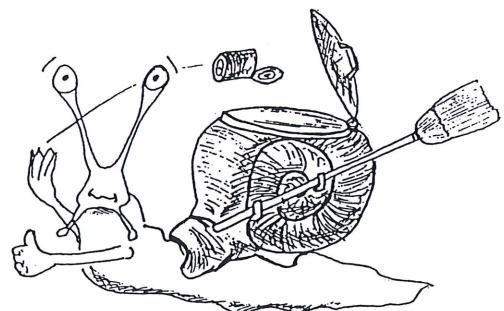
Durant cette période, ces jeunes doivent réfléchir à la manière de sensibiliser le public et réaliseront des supports d'informations (plaquettes, panneaux d'exposition,...)

Après avoir interrogé la population du SIVOM, lors de micro-trottoirs durant les journées de l'environnement en juin 1996, il est apparu trois points essentiels :

- *le manque d'informations à tout niveau,*
- *une demande importante sur les lieux où déposer les déchets ainsi que sur leur traitement,*
- *une réelle motivation à trier ses ordures ménagères à domicile.*

C'est pourquoi des réunions d'information dans votre commune, des actions dans les écoles ainsi que des expositions (mairies, écoles, bibliothèques,...) seront organisées.

Pour suivre cette campagne de communication un escargot du nom d'« Oscar » a été choisi comme mascotte. Il vous donne rendez-vous prochainement dans vos boîtes à lettres ainsi vous pourrez participer concrètement, et au quotidien, à la protection de l'environnement.



Informations locales

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos déchets dans les installations qui sont mises à votre disposition comme les points d'apport volontaire (conteneurs à verre, conteneurs à ordures ménagères) et la déchetterie des Arcivaux.

Il est cependant très important de respecter les consignes afin que le traitement des ordures ménagères et le recyclage des autres matériaux s'effectuent dans les meilleures conditions. »

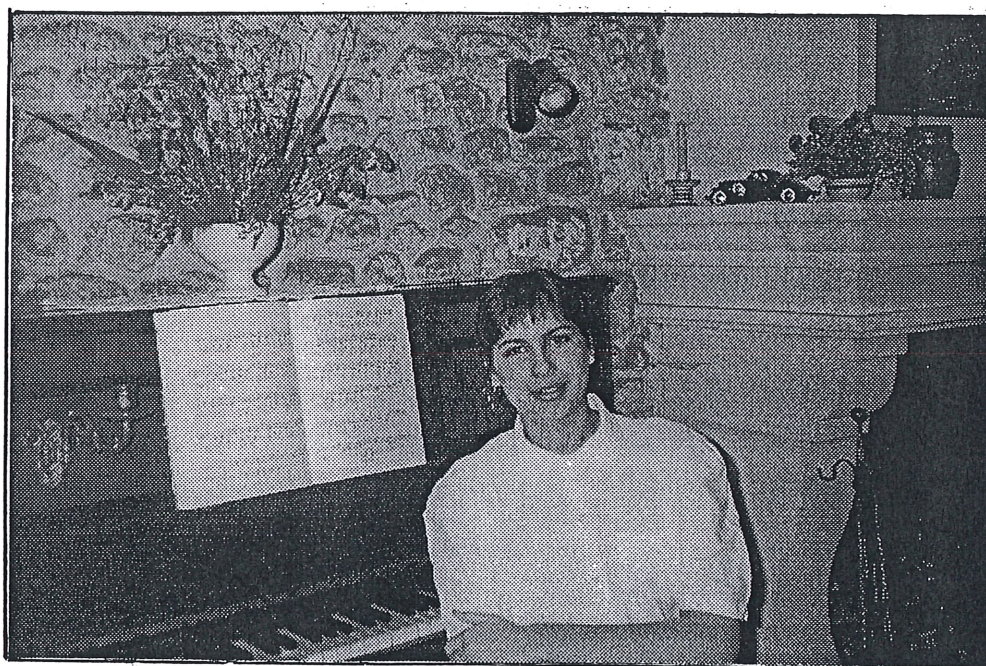
Personnages

XHENI RROJI

Vous ne la connaissez peut-être pas. Elle a 20ans , elle nous vient d'Albanie. On l'aperçoit de temps en temps à l'épicerie Christian Menaud car elle y a trouvé depuis quatre ans une nouvelle famille grâce à laquelle elle a pu, loin de la guerre et de ses conséquences, achever des études secondaires (en Français évidemment) et poursuivre des études musicales plutôt brillantes qui

l'ont d'abord conduite au conservatoire de Toulouse. **Depuis cet automne, elle est admise au Conservatoire Supérieur de Paris** dans le cycle de formation professionnelle, département instrumental (piano).

On ne la verra donc pas souvent à Bussac, c'est tant pis pour nous mais c'est tant mieux pour elle. Bravo Xhëni !



**Xhëni devant son piano
chez Pierrette et Christian Menaud**

MADAME BOUDEAU QUITTE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Ses collègues, les instituteurs anciens et nouveaux, le conseil municipal, sa famille, se sont réunis dans le restaurant scolaire autour de Marcelle Boudeau pour son départ des cuisines de l'école.

Les enfants de la garderie encore présents à cette heure-là ont également participé au pot de départ offert par la Mairie.

Madame Boudeau découvre son cadeau sous l'œil curieux des enfants : un four à micro-onde.



**Les enfants de garderie ,
surveillés par Carole
Breaud.**

Informations locales

VENDREDI 3 JANVIER, ROLAND ET LE VERGLAS

Ce que l'on peut dire, c'est que Roland Monget avait judicieusement retenu cette date pour fêter à Bussac son départ en retraite :

Jamais vu un froid pareil, un verglas aussi démentiel, une grippe aussi carabinée chez tous les mâles (et seulement ceux-ci) de la famille Monget.

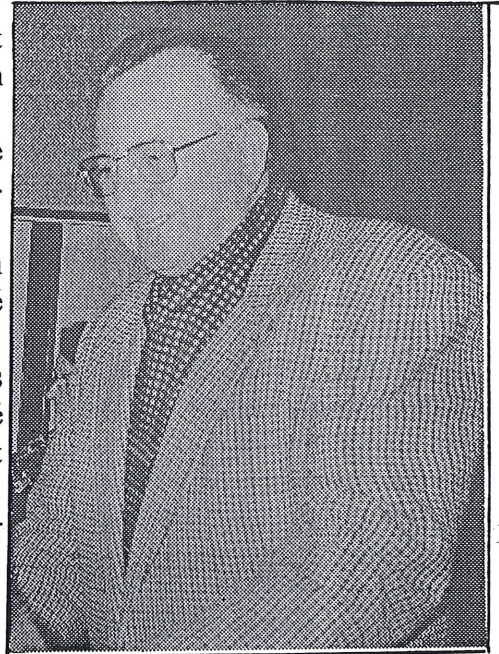
Quelques téméraires se sont risqués à répondre à l'invitation et ne l'ont pas regretté, un buffet somptueux et bien arrosé attendait au moins 200 invités !

Roland, malgré une fièvre tenace, avait quitté son lit trois heures avant et quoique un peu frissonnant, faisait face, armé d'un grand sourire, d'une pleine armoire d'antibiotiques et aussi de pas mal de bouteilles de champagne (l'effet conjugué du champagne et des antibiotiques avait l'air assez efficace sur sa grippe en fin de soirée).

En général, les invités sont arrivés sous les applaudissements, à pieds, à quatre pattes ou à plat ventre mais joyeux .

Ils sont d'ailleurs repartis de la même façon. Certains, m'a-t-on dit, ont mis plus d'une heure pour remonter certains coteaux particulièrement glissants et arriver chez eux complètement verglacés et couverts de bleus, d'autres, plutôt que de dévaler la pente inconsidérément, ont préféré trouver refuge dans une maison amie.

Roland, nous sommes désolés pour toi, tu as joué de malchance ! si tous ceux qui voulaient venir te



manifesteur leur amitié l'avaient pu, la salle n'aurait pas été assez grande !

Nous espérons tous que tu as vaincu la grippe (ainsi que tes fils) et ne l'a pas, généreux comme nous te connaissons, donnée à ta femme. Nous espérons aussi que tu n'as pas à toute force essayé de finir le buffet au risque d'ajouter une indigestion à la grippe.

Nous espérons surtout que cette nouvelle vie sera aussi pleine et heureuse que la première !

CCAS à l'œuvre

REPAS DES AINES

Le 11 novembre 96, la Municipalité et le CCAS ont été heureux d'inviter les retraités Bussacais à passer une journée ensemble.

Mesdames Fouquet et Boudeau ont été fidèles à leur réputation de cordons bleus et le service était assuré, comme à l'accoutumée par l'équipe municipale.

L'animation avait été confiée à une troupe de musiciens et de danseurs « Culture et expression populaires en Santonie ». Ceux-ci ont fait revivre d'anciennes danses et ont convié les invités à les imiter. C'est avec bonne humeur que nos retraités s'y sont pliés de bonne grâce.

Menu

*Apéritif pétillant
et ses Amuse-gueules
Velouté de carottes
Assiette de fruits de mer
Trou charentais
Gigot d'agneau
Flageolets
Tomates à la provençale
Salade
Fromage (merci Mme Jacques)
Galette de St Tropez
Café, son chocolat et son « pousse »*

Apéritif en commun avant de s'asseoir aux tables. Cela permet de rencontrer tout le monde .



BÛCHES DE NOËL

Comme tous les ans, le samedi matin précédant Noël, l'équipe municipale a foulé les chemins de Bussac pour offrir la traditionnelle bûche de Noël à leurs concitoyens âgés de plus de 70 ans.

C'est toujours l'occasion de visites bien sympathiques où chacun prend des nouvelles des uns et des autres...

informations locales



Repas des Aînés
Danse avec « culture et expression populaire en Santonie ». Guy Chapuis et certains de ses conseillers ont donné l'exemple aux aînés qui ont volontiers suivi.

SOIREE DEBAT A THEME

Le 6 décembre, peu de Bussacais ont répondu présent à la soirée débat organisée par le CCAS et dont le thème était « Psychologie et adolescence ».

Les présents ont apprécié la qualité du discours des intervenants et la convivialité du débat.

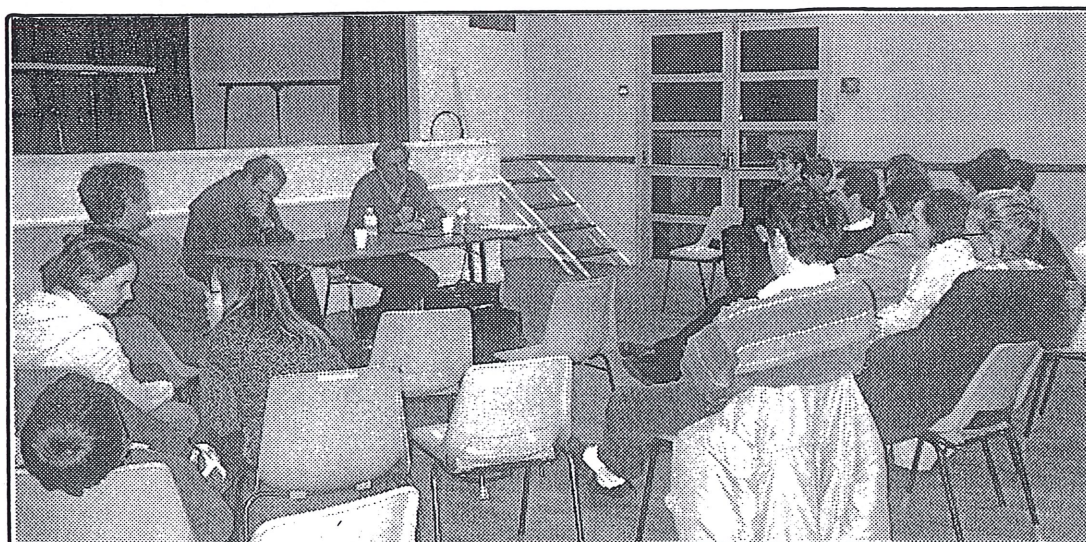
Messieurs PROST et QUENTIN, respectivement psychologue et psychiatre à l'hôpital de Saintes sont également membres de l'équipe du CAPADO

**Centre d'Aide Psychologique aux
Adolescents**
26 rue du général Sarrail à Saintes
tel. 05 46 95 06 49

Ce centre accueille gratuitement et anonymement des adolescents qui souhaitent évoquer leurs problèmes et nous saluons son travail.

Ce premier thème abordé avait été choisi par le CCAS, vu les nombreux problèmes liés à l'adolescence. Si vous souhaitez voir traiter un sujet particulier lors d'une soirée de ce type, vous voudrez bien mettre un mot dans la boîte aux lettres de la mairie ou vous adresser à Françoise Durand (permanence à la mairie tous les lundis de 17 à 18h)

Soirée débat
Soirée
« confidentielle »
car très peu de
monde, mais
intéressante par
les échanges
rendus faciles
par ce petit
nombre de
personnes.



Informations locales

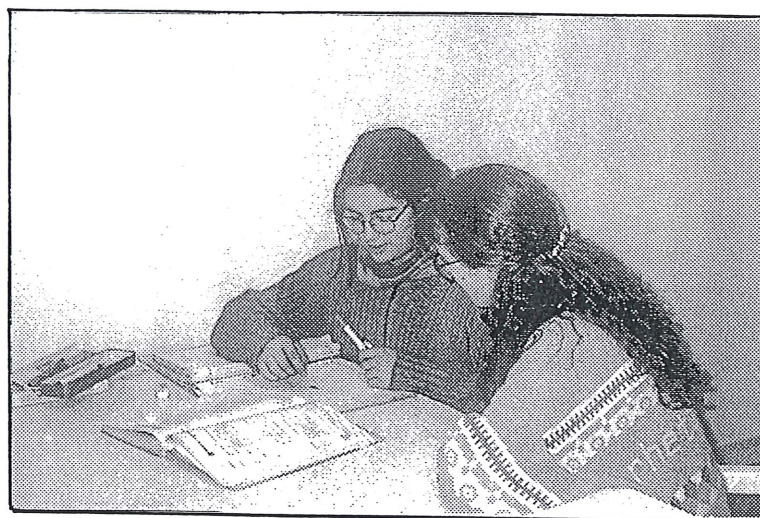
AIDE AUX DEVOIRS

Le CCAS a organisé la mise en place depuis le 6 janvier 97 d'un service d'aide aux devoirs pour les collégiens Bussacais.

Les séances ont lieu 4 soirs par semaine de 17h45 à 19h au premier étage de la salle municipale. L'encadrement est effectué par 4 étudiants Bussacais. 11 enfants sont déjà inscrits et tous les soirs 4 ou 5 d'entre eux y sont présents.

L'indemnisation des encadrants est assurée en partie par les parents et en partie par le CCAS. Nous précisons que, compte tenu du caractère expérimental de cette opération, l'organisation peut encore être modifiée. En effet, n'ayant pas trouvé dans la région de structure comparable sur laquelle nous aurions pu prendre modèle, nous devons inventer, avec toutes les contraintes et les imprévus que cela implique.

M. le principal du collège Agrippa d'Aubigné s'est déclaré très intéressé par l'expérience et espère sans doute que cela fera des émules.



Deux têtes studieusement jointes, une grande du lycée explique à une petite du collège.

Le CCAS

Vandalisme

Des actes de vandalisme déplorables ont été récemment commis contre des bâtiments communaux. Ils sont reconnus comme étant le fait d'une délinquance juvénile.

De tels actes sont inacceptables. J'ai donc déposé une plainte auprès de la Gendarmerie à laquelle j'ai demandé d'agir avec la plus grande rigueur. Chacun doit savoir que je ne saurais tolérer la poursuite de tels agissements.

J'en appelle à la vigilance des parents, leur rappelant que leur responsabilité est engagée par les actes commis par leurs enfants mineurs. Je n'ignore pas l'intervention d'éléments extérieurs à la commune. Je n'ignore pas non plus qu'il s'agit là de comportements très isolés mais je sais aussi les risques de contagion et d'aggravation du mal.

Que chacun assume ses responsabilités, j'assumerai les miennes sans indulgence !

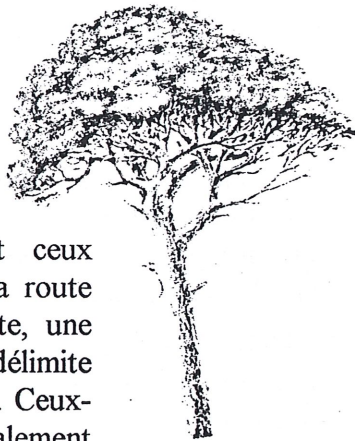
Le maire, Guy CHAPUIS

Photo-travaux

Lotissement des Grands Champs

A l'automne, le lotissement des Grands Champs a reçu ses végétaux devant chaque logement. La plantation, faite en régie municipale, est maintenant sous la responsabilité des locataires, à qui l'entretien en est confiée.

Le rond point se voit ponctué d'un pin parasol, des érables champêtres s'alignent le long du chemin d'accès, rappelant ceux qui longent déjà la route du val de Charente, une haie persistante délimite les espaces publics. Ceux-ci reçoivent également leur charge végétale, voulue à la fois décorative et utile :



cerisier à fruit, cormier, laurier sauce, noisetier mais aussi forsythia pour le printemps, buddleia pour l'été et les papillons qu'il attire.

Salle de sieste de l'école

Elle sera opérationnelle à la rentrée scolaire 97. Il a fallu vider de ses accessoires l'ancienne réserve, et pour stocker ailleurs tout ce matériel scolaire, construire un grenier dans les locaux techniques de la mairie.

Abri-bus

Une fois de plus, l'abri-bus du Pontreau a été réparé.

Celui des Maillaux, qui offrait peu de protection contre la pluie a reçu un bardage sur son côté nord.

Logements locatifs

Logement impasse de l'école (coté tennis)

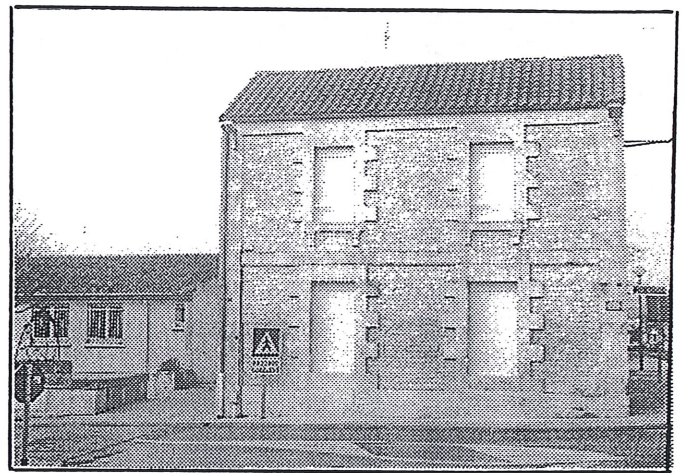
Un incendie l'ayant gravement endommagé, des travaux importants ont été nécessaires

avant de le rendre apte à la location. C'est maintenant chose faite.

Logement à l'angle de la mairie

Son locataire ayant été relogé au hameau des Grands Champs, il devenait opportun d'en effectuer la rénovation (depuis longtemps différée) avant de le proposer à de nouveaux occupants.

Les travaux sont terminés, une petite annonce en première page fait appel à locataire.



Chemin des Roderies

C'est un très vieux chemin qui reçoit le nom d'une parcelle cadastrale qu'il dessert. Il conduit des Daux jusqu'à Jérusalem (vers Saintes) en passant par la mare de l'Abbaye et le pont de Chez Real.

Il a fallu le baptiser, coté les Daux, car il va desservir plusieurs maisons en construction. Photo dans le prochain journal.

Il a fallu aussi le consolider.

Entretien voirie, espaces verts, bâtiments, matériel.

C'est un très gros travail, souvent ingrat lorsqu'il faut réparer, recommencer le lendemain parce qu'un geste mal-intentionné ou maladroit a détruit.

MC Pommier

Conseil d'école du 22 octobre 1996

Représentants école :

Mme GANTHY, Directrice de l'école
Mmes BOQUET, FERRER, ROUAUD,
Institutrices
Mr FERRER, Instituteur.

Personnel de service

Mmes AUDOUX, VINCENDEAU
Mme DELAHAY

Représentant Départemental de l'Education National :

Mr TOURNIER

Représentants des parents d'élèves :

Mmes ALLINAND, DELAGE, DURA,
PAGAND, POITIER,...

Mr ZELLER

Représentants de la Mairie :

Mr CHAPUIS, Maire
Mme POMMIER, adjointe

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation dernier compte-rendu
2. Horaires
3. Règlement intérieur
4. Effectifs actuels et prévisions
5. Travaux
6. Classe culturelle danse
7. C.A.T.E
8. Questions diverses

1. APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU :

Mme GANTHY donne lecture du compte-rendu du Conseil d'école du 17.06.96.

Il est demandé une modification de formulation dans le paragraphe 4, à savoir :
« Mme Pommier fait le bilan des photocopies réalisées par l'ensemble des instituteurs qui sont trop nombreuses ».

==> faire observer qu'il y a une croissance des photocopies (et non trop de photocopies)
Aucune autre remarque n'étant formulée, le dernier compte-rendu est adopté.

2. HORAIRES :

Les horaires actuels sont :

9h 00 - 12h / 14h - 17h

Une demande de modification est demandée par Mme Ganthly.

Il est souligné que 2h de coupure entre 12h et 14h c'est long pour les enfants surtout les jours de mauvais temps.

Par contre, pour les enfants de maternelle qui doivent manger au 1er service en 35 minutes, Mme Boquet précise qu'il n'est pas possible de réduire ce temps.

==> Une enquête va être réalisée auprès des parents afin de voir si une sortie des enfants à 16h 45 est possible et voir à quel moment de la journée le ¼ h manquant pourrait être récupéré.

Le problème de la garde des enfants entre 16h 45 et 17h 00 est posé. Ce ¼ h sera-t-il payant pour les parents qui ne pourront récupérer leur(s) enfant(s) qu'à partir de 17h.

3. REGLEMENT INTERIEUR :

La lecture du règlement intérieur est faite par Mme Ganthly.

Plusieurs modifications sont apportées :

- Bien préciser que l'enfant doit être propre de jour y compris pendant la sieste.
- Le respect des horaires est impératif (au lieu de vivement conseillé)

- Les absences répétées sans motif valable seront signalées à l'Inspecteur de la circonscription.

- Les horaires pourront être modifiés à la demande du Conseil d'Ecole.

- « De même les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du maître » ==> ajouter aussi le personnel de service.

Il est rappelé que les jouets symbolisant la violence seront confisqués.

Informations locales

4. EFFECTIFS ET PREVISIONS :

a) Effectifs actuels :

Classes	Instituteurs	Inscrits	Scolarisés
MATERNELLE			
-petite section	Mme Boquet	21	19
-moyenne section	Mme Rouaud	13	13
-grande section	Mme Rouaud	17	17
CP	Mme Ferrer	20	20
CE1	M. Ferrer	17	17
CE2	M. Ferrer	9	9
CM1	Mme Ganthy	12	12
CM2	Mme Ganthy	14	14

Pendant la sieste des petits, Mme Boquet prend en charge la moyenne section.

Cycle 1 = 51 élèves

cycle 2 = 37 élèves

cycle 3 = 35 élèves, d'ou 123 inscrits.

b) Prévisions :

Classes	Effectif prévu
---------	----------------

MATERNELLE

- petite section	de 8 à 10
- moyenne section	21
- grande section	13
CP	17
CE1	20
CE2	17
CM1	9
CM2	12



==> Cycle1 = 44 élèves

Cycle 2 = 37 élèves

Cycle 3 = 38 élèves soit 119 élèves

==> si cet effectif est maintenu : il y aura des cours doubles partout.

5. TRAVAUX :

Plusieurs travaux demandés ont été effectués.

Il reste à réaliser :

Maternelle :

- aménagement lits salle de sieste

- suppression mauvaises odeurs salle de sieste CP :

- revoir la conception du meuble vert

- installation de présentoirs

- tableau affichage (couloir)

CM1/CM2 :

- tableaux noirs non repeints

- tableau d'affichage

Nouvelles demandes

- baisser les lavabos des maternelles (classes de Mmes BOQUET et ROUAUD)

- prévoir du chauffage dans le couloir

- revoir fenêtres et rideaux

- changement de la moquette murale de la classe maternelle

6. CLASSE CULTURELLE DANSE POUR LES CM1/CM2 :

Présentation par Mme Ganthy qui précise que ce projet a été proposé au niveau du département. Chaque année, une classe de CM1/CM2 peut partir travailler avec une troupe de danse. Ce travail se fait à partir d'un projet pédagogique intégré au projet d'école.

Le budget prévisionnel est présenté :

==> globalement coût environ 29.000F.

Demande d'aides financières auprès :

- DRAC & Education Nationale.... 12.000 F

- Coopérative scolaire..... 5.000 F

- Municipalité de Bussac..... 2.000 F

Participation des parents : 400 francs maximum

==> dossier de présentation à finir.

une copie du budget sera faite aux parents des sections concernées.

7. C.A.T.E :

Enfants concernés : 52 (Cycle 3 & 2ème année cycle 2)

=> activités proposées : Jeux raquettes

Ateliers VTT

Informatique

8. QUESTIONS DIVERSES :

* Photocopieur pour l'école :

2 devis ont été adressés à l'école :

* 1 à 9.000 F

* 1 à 10.500 F

Informations locales

==> pas d'achat par la Mairie pour cette année, le photocopieur de la mairie reste disponible pour les enseignants. Ces derniers font remarquer que ce fonctionnement n'est pas évident (problème horaires mairie)

* Goûter du matin pour les maternelles (offert par la Mairie) :

Mmes Boquet et Rouaud demandent s'il est possible d'envisager une autre formule. Ce point sera vu avec Mme Pommier.

* Ordre et hygiène :

Demande d'une poubelle pour la cour des Petits

Demande boîtes de distribution papier WC pour l'école

Vêtements + Chaussures non réclamés par les parents sont toujours à l'école, si pas de demande, le tout sera remis au Foyer de l'Enfance.

Les secrétaires de séances : Mme Poitier et Mme Delage

La Directrice de l'école : Mme Ganthy

Le Maire de Bussac, Guy Chapuis

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ECOLE DU 17.12.1996

Etaient présents :

* les enseignants, Mmes BOQUET, FERRER, GANTHY, ROUAUD et M. FERRER;

* les représentants des parents d'élèves;

* M. TOURNIER représentant de la D.D.E.N;

* M. CHAPUIS, Maire et Mme POMMIER, adjointe.

ORDRE DU JOUR :

- Résultats de l'enquête sur les modifications d'horaires.

- Travaux à engager pour l'école maternelle.

1- Modification des horaires :

Au cours du premier conseil d'école, il a été demandé une modification des horaires de l'après-midi de classe, soit une entrée à 13h 45 au lieu de 14h actuellement, et une sortie à 16h45 au lieu de 17h. En novembre, une enquête a été faite auprès des parents d'élèves; dont voici les résultats :

- 83 documents ont été distribués,
- 59 réponses ont été reçues, ce qui représente 71%,
- 30 enfants fréquentent la garderie,
- 11 enfants sont gardés en dehors de l'école,
- 13 (22%) familles se disent gênées par un changement d'horaires,

- 44 (74%) familles ne seraient pas gênées par ce changement,

- 2 (4%) familles ne se sont pas prononcées.

Les membres du conseil d'école ont adopté le principe du changement à l'unanimité.

Sous réserve de l'accord de l'I.E.N, ce changement prendra effet le premier lundi qui suivra la confirmation de cette autorisation.

2- Travaux à l'école maternelle :

a) Situation actuelle :

L'école de Bussac accueille actuellement 123 enfants dont 51 sont âgés de 3 à 5 ans. Ces 51 enfants sont scolarisés dans deux classes, l'une se trouve dans la cour des maternelles et la seconde se situe dans la partie école primaire. La salle de repos attenante à la classe des petits, peut accueillir une quinzaine d'enfants pour la sieste or l'effectif des 3 ans est de 21 enfants. Donc il se pose un problème.

b) Histoire de la classe enfantine :

Il y a une quinzaine d'années, une classe enfantine avait été aménagée pour recevoir des enfants de 4 et 5 ans, puis progressivement l'entrée à l'école s'est faite à 3 ans.

Informations locales

Par conséquent des travaux sont envisagés pour adapter les locaux aux besoins des petits élèves.

c) Aménagement de la salle de repos :

La nouvelle salle de repos d'une superficie d'environ 43 m² sera créée à partir de la salle de sieste actuelle, de la salle de rangement et du local abritant le trieur à semences de céréale. Les travaux auront lieu pendant les vacances d'été et elle devra être utilisable à la rentrée 97.

d) Réaménagement de la partie école maternelle :

La municipalité demande une étude afin de réaménager la partie « école maternelle ». L'actuelle salle de motricité serait transformée en coin sanitaire et vestiaire tandis qu'une nouvelle salle de motricité devrait être créée. En même temps, les sanitaires de l'école primaire seraient agrandis. Ces travaux devraient être terminés pour la rentrée 1998.

e) De nombreuses questions se posent :

Faut-il prévoir un aménagement en prévision d'un accueil éventuel des enfants de deux ans ?

Est-il envisageable d'accueillir les enfants de 3 ans de ST Vaize ?

En raison de la création de la communauté de communes, les dépenses scolaires seront réparties différemment, aussi l'avis du maire de Saint-Vaize sera-t-il déterminant. Il faut savoir que l'estimation du coût d'un enfant en maternelle hors-commune est de l'ordre de 6000 francs environ.

Une commission de travail comprenant des personnes de la municipalité, les parents élus, les enseignants et l'architecte est envisagée. Pour le prochain conseil d'école, les participants sont invités à réfléchir au problème du réaménagement de l'école.

La directrice, N. Ganthy

Le maire, G. Chapuis



Patins à glace sur les chemins de Bussac, c'est rare mais ça arrive !

Foyer rural

DROITS ET DEVOIRS

La vie en communauté implique pour chacun des adhérents des droits et des devoirs.

La qualité d'adhérent s'acquiert par la possession d'une carte contre paiement d'une cotisation. Les droits s'expriment par la participation aux différentes activités et l'utilisation du matériel et des installations au moindre coût.

En contrepartie les adhérents ont le devoir de participer à la vie de l'association. Cela peut se faire par :

- l'animation ou l'encadrement d'une activité
- l'élection au conseil d'administration
- la participation à une commission.

Il est vital que le plus grand nombre s'implique, ne serait-ce que pour une meilleure circulation de l'information ou le développement de l'esprit de solidarité.

Toutefois l'on constate que certains ne souhaitent se comporter qu'en consommateurs ; autrement dit, oui à la qualité d'adhérent, oui à l'utilisation des droits mais non aux devoirs.

Notre association ne pourra continuer à vivre et à se développer que s'il y a participation du plus grand nombre d'entre nous.

Il est évident qu'on ne peut pas toujours demander à un petit nombre d'assurer l'animation, l'encadrement, l'administration...

L'association n'est pas un supermarché où chacun peut venir chercher ce qu'il souhaite sans souci des autres côtés. Ce n'est pas un supermarché car les services obtenus ne sont pas rétrocédés à leur coût réel et ce, grâce au bénévolat d'un petit nombre.

Notre association doit continuer à être active ; que chacun fasse son devoir, car comme disait Auguste Comte « *nul ne possède d'autre droit que celui de toujours faire son devoir !* »

Le président, Roland Monget

LE FOYER RURAL ACCUEILLE LES NOUVEAUX HABITANTS

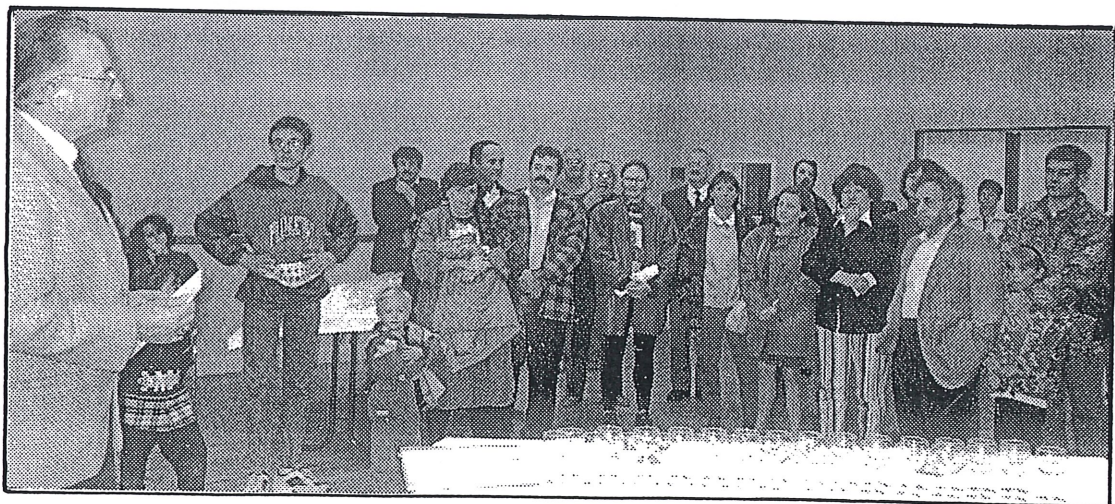
Entre le 1^{er} janvier et la fin octobre 1996, ce sont 30 nouvelles familles qui ont élu résidence sur notre commune. Le Foyer rural en collaboration avec la Municipalité a souhaité inviter et accueillir ces nouvelles familles pour leur présenter les activités de leur commune résidentielle.

Cette réunion a eu lieu le vendredi 8 novembre et en compagnie des 17 familles ayant répondu à l'invitation, 70 personnes participaient à cet apéritif cocktail.

Une brochure reprenant l'ensemble des activités avait été au préalable remise à chacun des nouveaux arrivants. Cela facilita la présentation rapide par le président, des activités offertes, en présence des dirigeants de toutes les sections.

M. le Maire souhaita également la bienvenue aux nouveaux arrivants avant que les conversations s'engagent, permettant à chacun de faire plus ample connaissance.

Cette initiative semble avoir été très appréciée et elle sera à renouveler car nul doute que ces échanges facilitent la vie aux nouveaux arrivants et permettent une meilleure intégration à la vie locale.



Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 15 novembre le conseil d'administration a décidé la mise en forme d'une commission sportive. Cette commission a pour but de rassembler les sections sportives pour les associer dans les décisions concernant leurs activités, leurs moyens et de pouvoir gérer un planning d'activités dans un esprit de solidarité.

Le Conseil convoque les sections sportives et le C.A pour le vendredi 6 décembre 1996 pour créer cette commission ;

Le 6 décembre sont donc réunies les sections :

- Football
- Remise en forme
- Tennis de table
- Tennis
- Gymnastique volontaire

Les sections désignent un représentant à la Commission Sportive ;

- football René PAILLETTE
- tennis de table Paul PIMIENTA
- tennis Jacques GAUDUCHON
- gym. volontaire Josette DUPAS
- remise en forme

La section Remise en forme ne désigne pas de représentant à cette commission, car elle ne lui trouve aucune utilité ;

Après une discussion sur la nécessité de participer activement au fonctionnement du Foyer rural et le besoin de solidarité entre les sections, la Commission sportive est formée sans représentant de la Remise en forme.

M. Jacques Gauduchon est nommé animateur de la commission en tant que membre du Conseil d'administration.

La commission est désormais opérationnelle et déterminera elle même son mode de fonctionnement.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1997

Mardi 31 décembre : Réveillon de la boule bussacaise

Janvier : Tournoi du tennis de table

Samedi 1er février : Couscous de la remise en forme

Samedi 29 mars : Choucroute du football

Samedi 5 avril : Soirée antillaise jumelage

Avril : Tournoi tennis de table

Samedi 3 mai : Tournoi jeunes football

Dimanche 11 mai : Randonnée VTT remise en forme

Dimanche 11 mai : Randonnée pédestre gym. volontaire

Samedi 17 mai : Tournoi senior football

Dimanche 1^{er} juin : Brocante jumelage

Juin : Tournoi interne tennis

Du 13 au 20 juillet : Jumelage en Suisse

Le conseil d'administration forme les meilleurs voeux pour que 1997 apporte à tous joie, santé et bonheur.

ARBRE DE NOEL DU FOYER RURAL

Le père Noël est venu à Bussac/Charente le dimanche 15 décembre sur l'invitation du Foyer Rural. Comme les années précédentes un petit spectacle était proposé aux enfants en attendant le Père Noël et ses cadeaux : un spectacle de marionnettes dont le sujet était le Père Noël en vacances, des lutins partis à la recherche du Père Noël qui devait distribuer ses jouets.

Si les enfants avaient pu sauter sur le méchant ils l'auraient fait sans problème. Leurs cris couvraient les voix qui s'échappaient du théâtre.

A l'entracte des boissons et des gâteaux attendaient petits et grands.

La tombola fut annoncée et les gagnants purent emporter les lots qui leurs étaient échus. Puis vint le moment de la distribution des jouets pour les enfants de l'école de Bussac. Distribution



ponctuée de séances de photos dirigées par Serge Labbé aidé de Marie-Claude qui se fit fort de faire sourire ce petit monde en parfaite harmonie.

Tout le monde a pu regagner son foyer après un après-midi divertissant.

Au prochain Noël .



JP Lajoie

SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Cette année encore la section GV se porte bien; une bonne trentaine de licencié(e)s et une bonne participation aux cours du mardi et vendredi.

L'activité « marche » du lundi est régulièrement suivie, ponctuée par quelques sorties culturelles, visites de musées et sites pittoresques de notre belle région.

Remerciements à Robert Orgé et à Janine Coste qui sont des guides formidables lors de ces sorties.

Le 12 octobre avait lieu notre traditionnel repas « Fruits de mer » ;

Si les convives ne furent pas aussi nombreux que les années précédentes, la qualité de l'ambiance fut en tout point une réussite.

Entraînés par un animateur au mieux de sa forme et une salle qui n'en demandait pas moins, nous avons passé une soirée mémorable qui eu du mal à se terminer vers les 4 heures et demie du matin.

Le repas commença après un apéritif qui dura une bonne heure, par des crustacés et des moules suivis un peu plus tard par le fromage et le dessert, tout cela ponctué de danses et arrosé modérément jusqu'au café cognac. Tout ceci dans une très bonne ambiance.

Je remercie nos habituels fournisseurs Michel CHABOT, Cécile JACQUES et Christian MENAUD, sans oublier bien sûr les GV bénévoles qui ont oeuvré toute la soirée pour que ce repas soit une réussite et pour finir bravo à notre animateur Michel qui a su mettre le feu.

Les cours sont suivis avec assiduité, une vingtaine de personnes le mardi et une quinzaine le vendredi. Les animatrices ont suivi deux stages de formation depuis le début de l'année.

Les marches du trimestre à venir, quelques dates et itinéraires :

- **lundi 6 janvier** : ST HILAIRE/JUICQ départ église de St Hilaire

- **lundi 13 janvier** : BURIE ABBAYE DE FONDOUCE départ Bussac

- **lundi 20 janvier** : ST PORCHAIRE circuit de TORFOU départ St Porchaire

- **lundi 27 janvier** : ECOYEUX circuit des BOIS JULLIANT et ROLAND.

En tout 17 sorties sont prévues de janvier à avril ; les autres dates et destinations peuvent vous être communiquées par J. Coste lors des séances de GV.

Si vous désirez vous entretenir pour ne pas « rouiller » ou si la gym solitaire vous pèse, n'hésitez pas, la section « Gymnastique volontaire » vous attend.

JP Lajoie



SECTION REMISE EN FORME

Afin d'assurer son équilibre physique, sa vitalité et son efficacité, l'individu soucieux de sa santé, a plus que jamais besoin d'exercices physiques, d'air pur, de grands espaces. Alors ne portons pas un jugement maladroit, sur ces personnes qui profitent d'une infrastructure associative.

Gardez-vous bien de vos préjugés !

C'est avec une soixantaine de membres que la section « remise en forme » a démarré la saison 96/97.

Comme les années précédentes, il a été difficile de satisfaire toutes les demandes, la liste d'attente remplissant déjà l'effectif

actuel. Ceci étant la preuve que cette section fonctionne bien ! et qu'il y a un engouement certain. La salle s'étant pourvue de nouveaux appareils, grâce à son autofinancement; l'espace disponible est donc devenu plus restreint. Pour pallier à ce gros problème, la solution fut donc trouvée au niveau de la fréquentation de la salle. Chacun et chacune ont donc fait des concessions, et cela tout naturellement. Mais pour cela les responsables ont dû assurer plus de présence, plus d'ouvertures pour une meilleure organisation des séances. L'encadrement associatif devient un gros investissement personnel.

Cette saison ce sont les féminines qui représentent la majorité de l'effectif ; c'est au fil des années une progression constante. Les résultats obtenus expliquent ce phénomène.

Comme l'avaient souhaité les administrateurs du foyer rural, les personnes extérieures à la commune de Bussac ne représentent qu'un infime pourcentage dans les adhérents de la section pour 1996/1997.

Les plus jeunes qui fréquentent la salle, pratiquent déjà une autre discipline sportive, et ils recherchent un complément de travail de façon à accroître leur potentiel physique. Ceci en gardant un caractère récréatif et avec des entraînements personnalisés, très souvent issus de leurs fédérations sportives respectives.

Les adultes conscients de tous les inconvénients de la vie moderne viennent lutter contre la sédentarité en retrouvant le goût de l'effort ainsi que l'amélioration et l'entretien de leurs possibilités physiques. Il est évident que le travail doit avant tout être adapté aux possibilités de chacun et tenir compte des progrès. L'individualisation des exercices est donc une préoccupation constante; il faut qu'elle réponde aux besoins et aux désirs de l'utilisateur. Même si les besoins ne sont pas les mêmes, malgré tout ils se rejoignent. En fin de compte et avec le temps les adeptes de cette section sont unanimes pour faire le constat que l'exercice physique devient vite un besoin. Ceci est donc très positif. Plusieurs créneaux horaires sont aménagés :

le lundi et le vendredi de 14h30 à 16h30
par M.F Maquignaud où un groupe de femmes se retrouve pour travailler dans la bonne humeur,

tous les soirs(excepté le mardi) la salle est ouverte de 18h 15 à 20h,

le samedi, mais pas régulièrement.

Pour élargir les activités, la section organise quelques sorties VTT le dimanche et également pendant les longues soirées de la belle saison. Lors de ces sorties une trentaine de personnes, et parfois plus, des enfants, parents, amis, voisins venaient apprécier la convivialité de ces ballades. En fin de compte la section VTT existe bien, mais pas sur le papier, ceci mérite certainement réflexion !

Les responsables ont la satisfaction de constater l'excellente santé de la section remise en forme ; ainsi, des liens d'amitié ont pu se créer. D'ailleurs des adhérents viennent d'autres sections du foyer; tant mieux ! Mais pourrait-on s'interroger sur ce phénomène nouveau ?

Il nous serait sûrement possible de persévérer dans le bénévolat; mais la vie associative a des limites. Il est évident que lorsque des problèmes planent à l'horizon sur la vie associative, il ne faut pas toujours faire des constats trop faciles, il faut montrer l'exemple !

Pour information, la section prépare ses deux manifestations pour 1997.

La soirée « COUSCOUS » qui aura lieu le 1er Février 1997 (réservation avant mercredi 29/1/97 auprès de M. Clerfeuille ou de Mme Daudet)

et plus tard le **11 Mai 1997** la 3^{ème} randonnée VTT (nouveaux parcours de 20 et 35 km)

Ainsi que des pique-niques lors des sorties VTT dès les premiers beaux jours sur Oléron et le littoral.

JP Clerfeuille

SECTION COUTURE

Couture à la bibliothèque, tous les mardi après-midi et dans la bonne humeur !

